

 Health Canada / Santé Canada	Title of publication-Titre de la publication Bureau de la sécurité des produits Manuel de référence Livre 5 - Politiques et procédures de laboratoire	Page M08-1	Effective En vigueur 99-03-26
Chapter and/or Section;-Number and title-Chapitre ou section-Numéro et titre Partie B : Section des méthodes d'essai, méthode M-08 MÉTHODE D'ESSAI DES PARCS POUR ENFANTS			Amendment number-Numéro de la modification 16

1 PORTÉE

- 1.1 Cette méthode contient la marche à suivre pour faire l'essai des parcs pour enfants afin de s'assurer que le produit répond aux exigences du *Règlement sur les parcs pour enfants*. On évalue le produit en effectuant les essais suivants, dans l'ordre qu'ils sont présentés :
- 4.1 Présence des renseignements dans les deux langues officielles
 - 4.2 Inspection du contenant (étiquetage et dommages)
 - 4.3 Permanence des étiquettes
 - 4.4 Vérification des inscriptions indélébiles
 - 4.5 Inspection du produit (étiquetage et dommages)
 - 4.6 Déclaration relative à la conformité à la réglementation
 - 4.7 Montage du parc pour enfants selon les instructions fournies
 - 4.8 Détermination de la résistance des mailles et de la solidité des attaches
 - 4.9 Arêtes tranchantes et pointes aiguës
 - 4.10 Trous
 - 4.11 Roues ou roulettes.
 - 4.12 Traction ou poussée de 90 N
 - 4.13 Petites pièces
 - 4.14 Extrémités filetées des boulons
 - 4.15 Longueur des cordes attachées
 - 4.16 Stabilité
 - 4.17 Capacité de soutien du plancher
 - 4.18 Cisaillement et pincement
 - 4.19 Hauteur de la partie supérieure du cadre
 - 4.20 Points de couture
 - 4.21 Mesure de la taille des mailles du filet

 Health Canada / Santé Canada	Title of publication-Titre de la publication Bureau de la sécurité des produits Manuel de référence Livre 5 - Politiques et procédures de laboratoire	Page M08-2	Effective En vigueur 99-03-26
Chapter and/or Section;-Number and title-Chapitre ou section-Numéro et titre Partie B : Section des méthodes d'essai, méthode M-08 MÉTHODE D'ESSAI DES PARCS POUR ENFANTS			Amendment number-Numéro de la modification 16

1.2 La présente méthode sert seulement à faciliter les analyses effectuées en laboratoire. Le commerçant doit s'assurer que le produit est mis à l'essai selon les directives énoncées dans la *Loi sur les produits dangereux* et le *Règlement sur les parcs pour enfants*, et qu'il satisfait aux exigences de ces documents.

2. DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- 2.1. *Loi sur les produits dangereux* (LPD).
- 2.2. LPD, *Règlement sur les parcs pour enfants*.
- 2.3. Méthode d'essai M00.1 - Méthodes d'analyse des dangers mécaniques - Petites pièces.
- 2.4. Méthode d'essai M00.2 - Méthodes d'analyse des dangers mécaniques - Rebords acérés.
- 2.5. Méthode d'essai M00.3 - Méthodes d'analyse des dangers mécaniques - Pointes aiguës.

3. ÉCHANTILLONNAGE

- 3.1 Les essais suivants sont effectués sur un seul spécimen.

4. MARCHE À SUIVRE

4.1 PRÉSENCE DES RENSEIGNEMENTS DANS LES DEUX LANGUES OFFICIELLES

Examiner toute l'information et toutes les déclarations qui accompagnent le produit, qu'elles soient imprimées ou fixées en permanence sur le produit ou son contenant, afin de déterminer si elles sont présentes dans les deux langues officielles. Noter les observations.¹

4.2 INSPECTION DU CONTENANT (ÉTIQUETAGE ET DOMMAGES)

4.2.1 Portée

- 4.2.1.1 Cette méthode contient la marche à suivre pour vérifier si le contenant du produit porte les inscriptions exigées et s'il est endommagé.²

4.2.2 Appareil

- 4.2.2.1 Une loupe micrométrique.

4.2.3 Marche à suivre

¹Paragraphe 3(2) du Règlement

²Paragraphe 4(3) du Règlement

 Health Canada / Santé Canada	Title of publication-Titre de la publication Bureau de la sécurité des produits Manuel de référence Livre 5 - Politiques et procédures de laboratoire	Page M08-3	Effective En vigueur 99-03-26
Chapter and/or Section;-Number and title-Chapitre ou section-Numéro et titre Partie B : Section des méthodes d'essai, méthode M-08 MÉTHODE D'ESSAI DES PARCS POUR ENFANTS			Amendment number-Numéro de la modification 16

4.2.3.1 Inspecter le contenant du produit pour déterminer s'il est endommagé. S'il est endommagé, inspecter le contenu afin de déterminer s'il est endommagé et mettre fin à l'essai si le produit même est endommagé.

4.2.3.2 Inspecter le contenant du produit et s'assurer qu'il porte les renseignements suivants :

(i) Le nom et l'établissement principal de la personne par ou pour qui il est fabriqué;

(ii) Le nom ou le numéro de son modèle;

(iii) Le mois et l'année de sa fabrication.

4.2.3.3 Mesurer la hauteur des lettres et chiffres utilisés pour présenter les renseignements mentionnés à l'alinéa 4.2.3.2. Lorsqu'on emploie des lettres minuscules, la grandeur des lettres est déterminée en mesurant la hauteur de la lettre « l » minuscule ou d'une autre lettre de pleine hauteur semblable.

4.2.4 Résultats

4.2.4.1 Noter les détails suivants :

(i) Si le produit était endommagé, et, dans ce cas, si le contenu était endommagé.

(ii) Si le contenant portait les renseignements énumérés à l'alinéa 4.2.3.2, ainsi que tout écart par rapport à cette liste.

(iii) La hauteur des lettres et chiffres, si inférieure à 2,4 mm.

4.3 PERMANENCE DES ÉTIQUETTES

4.3.1 Portée

4.3.1.1 Cette méthode contient la marche à suivre pour déterminer si les étiquettes apposées au produit et contenant sont fixées en permanence.³

4.3.2 Appareils

4.3.2.1 Un couteau ou un scalpel.

4.3.2.2 Une pince capable de maintenir un objet, sans le lâcher, lorsque soumise à une force de traction de 90 N.

³Paragraphe 4(1) à 4(3) du Règlement

 Health Canada / Santé Canada	Title of publication-Titre de la publication Bureau de la sécurité des produits Manuel de référence Livre 5 - Politiques et procédures de laboratoire	Page M08-4	Effective En vigueur 99-03-26
Chapter and/or Section;-Number and title-Chapitre ou section-Numéro et titre Partie B : Section des méthodes d'essai, méthode M-08 MÉTHODE D'ESSAI DES PARCS POUR ENFANTS			Amendment number-Numéro de la modification 16

4.3.2.3 Un dynamomètre pouvant mesurer une force de 90 N.

4.3.3 Marche à suivre

4.3.3.1 Avec un ongle, un couteau ou un scalpel, essayer de soulever une partie de l'étiquette (il est préférable de soulever un coin de l'étiquette si possible) suffisamment pour permettre de fixer la pince. Il faut prendre soin lors de cette opération de ne pas endommager l'étiquette ou la surface sur laquelle elle est apposée.

4.3.3.2 Fixer la pince à la partie soulevée de l'étiquette, à un endroit où cette dernière n'a pas été endommagée (déchirée, effilochée, émietlée, etc.) en la soulevant.

4.3.3.3 Fixer le dynamomètre à la pince à étiquette et appliquer graduellement une force, sans dépasser 90 N, en essayant d'initier et de maintenir le détachement de l'étiquette. Modifier au besoin l'angle d'application de la force (il est préférable d'appliquer la force horizontalement autant que possible) pour faciliter le détachement de l'étiquette. Si la partie fixe de l'étiquette glisse de la pince, ajuster la pince, fixer la pince et le dynamomètre de nouveau à l'étiquette et continuer l'essai. Si l'étiquette commence à se déchirer, continuer l'essai jusqu'à ce que la partie déchirée se détache ou jusqu'à ce que l'étiquette se détache complètement.

4.3.4 Résultats

4.3.4.1 Noter les observations suivantes :

(i) S'il était impossible de soulever une superficie non endommagée de l'étiquette suffisamment grande pour fixer la pince.

(ii) Si l'étiquette en entier s'est détachée du produit.

(iii) La force maximale appliquée.

(iv) Si l'étiquette s'est déchirée ou a été endommagée lorsqu'on a essayé de l'enlever du produit.

(v) Si la surface à laquelle était apposée l'étiquette a été endommagée lorsqu'on a essayé de l'enlever du produit.

4.4 VÉRIFICATION DES INSCRIPTIONS INDÉLÉBILES

4.4.1 Portée

 Health Canada / Santé Canada	Title of publication-Titre de la publication Bureau de la sécurité des produits Manuel de référence Livre 5 - Politiques et procédures de laboratoire	Page M08-5	Effective En vigueur 99-03-26
Chapter and/or Section;-Number and title-Chapitre ou section-Numéro et titre Partie B : Section des méthodes d'essai, méthode M-08 MÉTHODE D'ESSAI DES PARCS POUR ENFANTS			Amendment number-Numéro de la modification 16

4.4.1.1 Cette méthode contient la marche à suivre pour déterminer si les renseignements écrits fournis avec le produit apparaissent de façon indélébile sur le produit ou le contenant.⁴

4.4.2 Appareils

4.4.2.1 Un produit nettoyant domestique tout usage, comme le Windex ou un produit équivalent, utilisé selon les directives du fabricant.

4.4.2.2 Un linge tout usage.

4.4.3 Marche à suivre

4.4.3.1 Tous les renseignements, énoncés ou modes d'emploi qui sont :

- (i) soit imprimés sur une étiquette collée sur le produit;
- (ii) soit imprimés sur du plastique ou un autre matériau fixé au produit;
- (iii) soit apposés au tampon sur le produit;
- (iv) soit imprimés sur le produit,

doivent être frottés 10 fois (10 coups) avec un linge tout usage sur lequel on a vaporisé du nettoie-vitre non abrasif et non acide.

4.4.4 Résultats

4.4.4.1 Noter si le lettrage a été brouillé ou s'est effacé partiellement ou complètement.

4.5 INSPECTION DU PRODUIT (ÉTIQUETAGE ET DOMMAGES)

4.5.1 Portée

4.5.1.1 Cette méthode contient la marche à suivre pour déterminer si le produit est bien identifié.⁵

4.5.2 Appareils

4.5.2.1 Une loupe micrométrique.

4.5.3 Marche à suivre

4.5.3.1 Vérifier si le produit est endommagé.

⁴Paragraphe 4(1) à 4(3) du Règlement

⁵Paragraphe 4(1) du Règlement

 <p>Health Santé Canada Canada</p>	<p>Title of publication-Titre de la publication</p> <p>Bureau de la sécurité des produits Manuel de référence Livre 5 - Politiques et procédures de laboratoire</p>	<p>Page</p> <p>M08-6</p>	<p>Effective En vigueur</p> <p>99-03-26</p>
<p>Chapter and/or Section;-Number and title-Chapitre ou section-Numéro et titre</p> <p>Partie B : Section des méthodes d'essai, méthode M-08 MÉTHODE D'ESSAI DES PARCS POUR ENFANTS</p>			<p>Amendment number- Numéro de la modification</p> <p>16</p>

4.5.3.2 Vérifier si le produit porte les renseignements suivants, et si les renseignements sont bien identifiés et affichés bien en évidence :

- (i) le nom et l'établissement principal de la personne ou de l'entreprise par ou pour qui le produit a été fabriqué;
- (ii) le nom ou le numéro de modèle du produit;
- (iii) le mois et l'année de fabrication du produit.

4.5.3.3 Mesurer la hauteur des lettres et chiffres utilisés pour présenter les renseignements mentionnés à l'alinéa 4.5.3.2. Lorsqu'on emploie des lettres minuscules, la grandeur des lettres est déterminée en mesurant la hauteur de la lettre « l » minuscule ou d'une autre lettre de pleine hauteur semblable.

4.5.4 Résultats

4.5.4.1 Noter les détails suivants :

- (i) Si le produit était endommagé.
- (ii) Si le contenant portait les renseignements énumérés à l'alinéa 4.5.3.2, ainsi que tout écart par rapport à cette liste.
- (iii) La hauteur des lettres et chiffres, si inférieure à 2,4 mm.

4.6 DÉCLARATION RELATIVE À LA CONFORMITÉ À LA RÉGLEMENTATION

4.6.1 Déterminer et noter si la déclaration suivante est présentée immédiatement à la suite des renseignements visés⁶ à la section 4.5 et qu'elle est affichée de façon bien visible en lettres et chiffres ayant une hauteur d'au moins 2,4 mm (selon la définition présentée à l'alinéa 4.5.3.3):

« Ce produit est conforme aux exigences du *Règlement sur les parcs pour enfants* (Canada) »

4.7 MONTAGE DU PARC POUR ENFANTS SELON LES INSTRUCTIONS FOURNIES

4.7.1 Portée

4.7.1.1 Cette méthode contient la marche à suivre pour déterminer si le produit porte ou est accompagné d'instructions qui démontrent et expliquent

⁶Paragraphe 4(2) du Règlement

 Health Canada / Santé Canada	Title of publication-Titre de la publication Bureau de la sécurité des produits Manuel de référence Livre 5 - Politiques et procédures de laboratoire	Page M08-7	Effective / En vigueur 99-03-26
Chapter and/or Section;-Number and title-Chapitre ou section-Numéro et titre Partie B : Section des méthodes d'essai, méthode M-08 MÉTHODE D'ESSAI DES PARCS POUR ENFANTS			Amendment number-Numéro de la modification 16

clairement comment il s'assemble, à moins d'être vendu entièrement assemblé.⁷

4.7.2 Appareils

4.7.2.1 Cet essai n'exige aucun appareil spécialisé. Cependant, on peut avoir besoin de certains outils à main pour monter le produit.

4.7.3 Marche à suivre

4.7.3.1 Monter le produit en suivant les instructions du fabricant.

4.7.4 Résultats

4.7.4.1 Noter si le produit porte ou est accompagné d'instructions qui démontrent et expliquent clairement comment il s'assemble, à moins d'être vendu entièrement assemblé, et tout défaut ou ambiguïté dans les instructions.

4.8 DÉTERMINATION DE LA RÉSISTANCE DES MAILLES ET DE LA SOLIDITÉ DES ATTACHES

4.8.1 Portée

4.8.1.1 Cette méthode contient la marche à suivre pour déterminer si les mailles se brisent, se rompent ou se séparent de leurs supports ou attaches.⁸

4.8.2 Appareils

4.8.2.1 Un bloc de chargement métallique tel qu'illustré à la figure 1, ayant une masse de 9,18 kg (20,23 lb) et dont la base mesure 150 mm sur 75 mm (5,9 po sur 2,9 po).

4.8.2.2 Un chronomètre.

4.8.3 Marche à suivre (se reporter à la figure 2)

4.8.3.1 Mettre le produit, monté selon les instructions du fabricant, sur le côté de façon à ce que son côté repose dans le plan horizontal.

4.8.3.2 Ajouter des blocs ou des supports au besoin pour maintenir la position décrite à la sous-section 4.8.3.1, à condition que les blocs ou les supports n'agissent pas directement sur le cadre du côté mis à l'essai.

⁷Paragraphe 4(4) du Règlement

⁸Paragraphe 5(2) du Règlement

 Health Canada / Santé Canada	Title of publication-Titre de la publication Bureau de la sécurité des produits Manuel de référence Livre 5 - Politiques et procédures de laboratoire	Page M08-8	Effective En vigueur 99-03-26
Chapter and/or Section;-Number and title-Chapitre ou section-Numéro et titre Partie B : Section des méthodes d'essai, méthode M-08 MÉTHODE D'ESSAI DES PARCS POUR ENFANTS			Amendment number-Numéro de la modification 16

4.8.3.3 Appliquer la base du bloc de chargement métallique aux mailles, en orientant les côtés de 150 mm (5,9 po) transversalement par rapport au côté du parc pour enfants, comme suit :

(i) appliquer graduellement le poids pendant 1 seconde, en gardant en position verticale la tige reliée à la base du bloc métallique;

(ii) permettre au poids d'agir durant 10 secondes;

(iii) enlever le poids graduellement pendant 1 seconde;

(iv) laisser écouler un temps de recouvrement de 10 secondes.

4.8.3.4 Répéter 10 fois la procédure de chargement décrite à la sous-section 4.8.3.3.

4.8.3.5 Effectuer l'essai de chargement décrit à la sous-section 4.8.3.3 à trois endroits de chaque panneau du parc pour enfants comme suit (se reporter à l'illustration de la figure 2) :

(i) au centre géométrique du panneau ou, lorsque la structure externe gêne l'exécution de l'essai, effectuer l'essai en plaçant le poids le plus près possible du centre géométrique;

(ii) près de la partie supérieure du panneau, en plaçant l'arête de 75 mm (2,9 po) qui jouxte le cadre à une distance entre 25 mm (1 po) et 50 mm (2 po) du centre dudit cadre, à la ligne centrale transversale du panneau;

(iii) près de la partie inférieure du panneau, en plaçant l'arête de 75 mm (2,9 po) qui jouxte le cadre à une distance entre 25 mm (1 po) et 50 mm (2 po) du centre dudit cadre, à la ligne centrale transversale du panneau.

4.8.4 Résultats

4.8.4.1 Noter si les mailles se brisent, se rompent ou se séparent de leurs supports ou attaches.

4.9 ARÊTES TRANCHANTES ET POINTES AIGÜES

4.9.1 Effectuer ces essais selon les directives de la Méthode d'essai M00.2 - *Méthodes d'analyse des dangers mécaniques - Rebords acérés* et de la Méthode d'essai M00.3 - *Méthodes d'analyse des dangers mécaniques - Pointes aiguës*.⁹

⁹Paragrapes 5(3) et 5(4) du Règlement

 <p>Health Santé Canada Canada</p>	<p>Title of publication-Titre de la publication</p> <p>Bureau de la sécurité des produits Manuel de référence Livre 5 - Politiques et procédures de laboratoire</p>	<p>Page</p> <p>M08-9</p>	<p>Effective En vigueur</p> <p>99-03-26</p>
<p>Chapter and/or Section;-Number and title-Chapitre ou section-Numéro et titre</p> <p>Partie B : Section des méthodes d'essai, méthode M-08 MÉTHODE D'ESSAI DES PARCS POUR ENFANTS</p>			<p>Amendment number- Numéro de la modification</p> <p>16</p>

4.9.2 Examiner et noter l'emplacement de toute pièce exposée¹⁰ en bois ou en plastique du produit qui est fendue, fissurée ou défectueuse de toute autre façon.

4.10 TROUS

4.10.1 Portée

4.10.1.1 Cette méthode contient la marche à suivre pour déterminer si le produit comporte un trou, une fente ou une cavité d'une forme quelconque qui risquent de prendre les doigts.¹¹

4.10.2 Appareil

4.10.2.1 Une tige cylindrique pour introduire dans les trous (figure 3).

4.10.3 Marche à suivre

4.10.3.1 Examiner le produit afin d'y déceler les trous qui sont à la portée de l'occupant du produit, quelle que soit leur forme, dans les éléments de métal, de plastique, de bois ou de matériau dur semblable¹².

4.10.3.2 Si on en trouve, essayer d'introduire chaque extrémité de la tige cylindrique dans le trou.

4.10.4 Résultats

4.10.4.1 Noter l'emplacement de tous les trous dans lesquels on a pu introduire le bout de 3,0 mm de diamètre de la tige cylindrique, mais dans lesquels on n'a pas pu introduire le bout de 10 mm de diamètre de la tige cylindrique. Noter s'il s'agissait d'un trou de forage.

4.10.4.2 Noter la profondeur et le plus petit diamètre de tous les trous dans lesquels on a pu introduire le bout de 3,0 mm de diamètre de la tige cylindrique, mais dans lesquels on n'a pas pu introduire le bout de 10 mm de diamètre de la tige cylindrique.

4.11 ROUES OU ROULETTES

¹⁰ Le terme exposé signifie « à la portée de l'occupant ». On considère qu'une pièce est à la portée de l'occupant si elle est située à l'intérieur du parc pour enfants, y compris sous le coussin amovible du fond du parc. Dans le cas d'un parc pour enfants à grillage ou d'un produit semblable, dont les parois ne permettent pas à l'occupant de passer sa main ou son pied, on considère qu'une pièce est accessible si elle est située sur l'extérieur du produit et à moins de 361 mm de la partie supérieure du cadre. Dans le cas d'un parc en bois ou dont les parois permettent à l'occupant de passer la main ou le bras (les parties du cadre ou les autres éléments créent des ouvertures de plus de 3 cm), on considère qu'une pièce est accessible si elle est située sur une paroi extérieure ou sous le plancher du produit à moins de 269 mm du bord du plancher, à condition que le plancher soit à au moins 30 mm du sol.

¹¹ Paragraphe 5(7) du Règlement

¹² Se reporter à la note (en bas de page) n° 10

 Health Canada / Santé Canada	Title of publication-Titre de la publication Bureau de la sécurité des produits Manuel de référence Livre 5 - Politiques et procédures de laboratoire	Page M08-10	Effective / En vigueur 99-03-26
Chapter and/or Section;-Number and title-Chapitre ou section-Numéro et titre Partie B : Section des méthodes d'essai, méthode M-08 MÉTHODE D'ESSAI DES PARCS POUR ENFANTS			Amendment number-Numéro de la modification 16

4.11.1 Examiner le produit afin de s'assurer qu'il n'est pas muni de plus de deux roues ou roulettes ou de dispositifs de fixation de ces dernières. Noter les observations.¹³

4.12 TRACTION OU POUSSÉE DE 90 N

4.12.1 Portée

4.12.1.1 Cette méthode contient la marche à suivre pour s'assurer que :

(i) chaque élément ou pièce du produit à la portée de l'occupant et qui pourrait entrer à l'intérieur du cylindre droit tronqué; et

(ii) chaque capuchon protecteur ou article semblable servant à protéger les extrémités des tubes métalliques qui sont à la portée de l'occupant du produit¹⁴;

est posé ou fixé au produit de manière à ce que l'élément ne se détache pas du produit lorsque soumis à une force de 90 N appliquée dans n'importe quel sens¹⁵.

4.12.2 Appareils

4.12.2.1 Une pince à deux griffes.

4.12.2.2 Des pinces universelles.

4.12.2.3 Des pinces à bec long.

4.12.2.4 Un cylindre droit tronqué.

4.12.2.5 Un dynamomètre pouvant mesurer une force de 90 N.

4.12.3 Marche à suivre

4.12.3.1 Essayer d'enlever tous les éléments qui pourraient entrer dans le cylindre pour petites pièces en appliquant une force de 90 N dans n'importe quel sens.

4.12.3.2 Essayer d'enlever tous les capuchons ou pièces semblables utilisés pour protéger les extrémités des tubes métalliques coupés qui sont à la portée de l'occupant du produit, en appliquant une force de 90 N dans n'importe

¹³Paragraphe 5(8) du Règlement

¹⁴Se reporter à la note (en bas de page) n° 10

¹⁵Article 17 et annexe IV du Règlement

 Health Canada / Santé Canada	Title of publication-Titre de la publication Bureau de la sécurité des produits Manuel de référence Livre 5 - Politiques et procédures de laboratoire	Page M08-11	Effective En vigueur 99-03-26
Chapter and/or Section;-Number and title-Chapitre ou section-Numéro et titre Partie B : Section des méthodes d'essai, méthode M-08 MÉTHODE D'ESSAI DES PARCS POUR ENFANTS			Amendment number-Numéro de la modification 16

quel sens. Si on réussit à en enlever, soumettre les extrémités des tubes métalliques coupés aux essais mentionnés à la section 4.9.

4.12.4. Résultats

4.12.4.1 Noter chaque élément qui s'est détaché lorsque soumis à une force de 90 N ou moins.

4.12.4.2 Pour chaque élément qui s'est détaché, noter la force réelle utilisée.

4.13 PETITES PIÈCES

4.13.1 Effectuer cet essai selon la méthode d'essai M00.1 intitulée « *Méthodes d'analyse des dangers mécaniques - Petites pièces* » sur tout élément qui s'est détaché au cours de l'essai 4.12.¹⁶

4.14 EXTRÉMITÉS FILETÉES DES BOULONS

4.14.1 Portée

4.14.1.1 Cette méthode contient la marche à suivre pour vérifier si le produit comporte des extrémités filetées de boulons qui sont exposées.¹⁷

4.14.2 Marche à suivre

4.14.2.1 Inspecter les extrémités des boulons du produit qui sont à la portée de l'occupant.¹⁸

4.14.3 Résultats

4.14.3.1 Noter chaque extrémité de boulon qui est à la portée de l'occupant du produit et qui n'est pas protégée au moyen d'un écrou borgne ou d'un autre dispositif convenable.

4.15 LONGUEUR DES CORDES ATTACHÉES

4.15.1 Portée

4.15.1.1 Cette méthode contient la marche à suivre pour déterminer si le produit est muni d'une corde, d'une bande ou d'un matériau semblable dont la

¹⁶ Paragraphe 5(9) du Règlement

¹⁷ Paragraphe 5(5) du Règlement

¹⁸ Se reporter à la note (en bas de page) n° 10

 Health Canada / Santé Canada	Title of publication-Titre de la publication Bureau de la sécurité des produits Manuel de référence Livre 5 - Politiques et procédures de laboratoire	Page M08-12	Effective En vigueur 99-03-26
Chapter and/or Section;-Number and title-Chapitre ou section-Numéro et titre Partie B : Section des méthodes d'essai, méthode M-08 MÉTHODE D'ESSAI DES PARCS POUR ENFANTS			Amendment number-Numéro de la modification 16

longueur, lorsque pleinement étendue, est supérieure à 180 mm (7,10 po).¹⁹

4.15.2 Appareils

- 4.15.2.1 Un mètre à ruban.
- 4.15.2.2 Une pince pouvant rester en place lorsque soumise à une force de traction de 90 N.
- 4.15.2.3 Un dynamomètre pouvant mesurer une force de 90 N.

4.15.3 Marche à suivre

- 4.15.3.1 Inspecter le produit afin de déterminer s'il est muni d'une corde, d'une bande ou d'un matériau semblable pouvant former une boucle, tout seul ou avec un autre élément du produit.

Dans le cas des cordes, des bandes et des autres matériaux pouvant former une boucle tout seul :

- 4.15.3.2 En tenant la corde, la bande ou le matériau semblable dans une pince, fixer le dynamomètre à la pince et appliquer une force de traction de 90 N.
- 4.15.3.3 En laissant agir la force de traction de 90 N, mesurer la longueur de la corde, de la bande ou du matériau semblable lorsque pleinement étendu.

Dans le cas des cordes, des bandes ou des autres matériaux ne pouvant former une boucle qu'en conjonction avec d'autres éléments du produit :

- 4.15.3.4 Mesurer la circonférence de toute boucle formée par une corde, une bande ou un autre matériau semblable en conjonction avec les autres éléments du produit lorsque pleinement étendu.

4.15.4 Résultats

- 4.15.4.1 Noter les longueurs déterminées à l'étape 4.15.3.3, ainsi que le genre et l'emplacement des cordes, des bandes et des autres matériaux semblables.
- 4.15.4.2 Noter les circonférences déterminées à l'étape 4.15.3.4, ainsi que le genre et l'emplacement des cordes, des bandes, des matériaux semblables et des autres éléments du produit.

¹⁹Paragraphe 5(10) du Règlement

 Health Canada / Santé Canada	Title of publication-Titre de la publication Bureau de la sécurité des produits Manuel de référence Livre 5 - Politiques et procédures de laboratoire	Page M08-13	Effective En vigueur 99-03-26
Chapter and/or Section;-Number and title-Chapitre ou section-Numéro et titre Partie B : Section des méthodes d'essai, méthode M-08 MÉTHODE D'ESSAI DES PARCS POUR ENFANTS			Amendment number-Numéro de la modification 16

4.16 STABILITÉ

4.16.1 Portée

- 4.16.1.1 Cet essai est effectué pour s'assurer que tous les systèmes de verrouillage et les autres caractéristiques particulières visant à empêcher le produit de se plier ou de s'effondrer brusquement, et tous ses points d'appui, restent en contact avec le plan incliné.²⁰

4.16.2 Appareils

- 4.16.2.1 Une feuille de contreplaqué de 19 mm (0,75 po) d'épaisseur suffisamment grande pour que tous les points d'appui du produit soient à au moins 50 mm (1,97 po) des arêtes de la feuille de contreplaqué. Si nécessaire, on peut solidifier le dessous de la feuille de contreplaqué pour l'empêcher de plier.

- 4.16.2.2 Un dispositif d'essai de stabilité (figure 4)

- 4.16.2.3 Un rapporteur d'angles

- 4.16.2.4 Un dispositif servant à soulever un côté de la feuille de contreplaqué

- 4.16.2.5 Un jeu de cales ou autre dispositif de mesure convenable

4.16.3 Marche à suivre

- 4.16.3.1 Monter le parc pour enfants selon les instructions du fabricant.

- 4.16.3.2 Placer le parc pour enfants sur la feuille de contreplaqué horizontale de façon à ce qu'un jeu de points d'appui ou de pattes dans un même plan soit parallèle à une des arêtes de la feuille de contreplaqué.

- 4.16.3.3 Mesurer la distance entre les points d'appui des coins ainsi que la distance (en diagonale) entre les points d'appui opposés.

- 4.16.3.4 Mesurer la distance verticale entre la surface la plus basse du point d'appui du produit et la feuille de contreplaqué pour tous les points d'appui qui ne sont pas en contact avec la feuille de contreplaqué.

- 4.16.3.5 Placer le dispositif d'essai de stabilité sur le plancher du parc pour enfants, la surface ayant 300 mm (11,8 po) de côté étant parallèle, centrée le long, et le plus près possible d'un des côtés du produit qui est parallèle à l'arête de la feuille de contreplaqué.

²⁰ Paragraphes 5(11) et 5(17) du Règlement

 Health Canada / Santé Canada	Title of publication-Titre de la publication Bureau de la sécurité des produits Manuel de référence Livre 5 - Politiques et procédures de laboratoire	Page M08-14	Effective En vigueur 99-03-26
Chapter and/or Section;-Number and title-Chapitre ou section-Numéro et titre Partie B : Section des méthodes d'essai, méthode M-08 MÉTHODE D'ESSAI DES PARCS POUR ENFANTS			Amendment number-Numéro de la modification 16

- 4.16.3.6 Mesurer la distance verticale entre la surface la plus basse du point d'appui du produit et la feuille de contreplaqué pour tous les points d'appui qui ne sont pas en contact avec la feuille de contreplaqué.
- 4.16.3.7 Incliner l'arête parallèle de la feuille de contreplaqué en soulevant le côté opposé au plan des points d'appui mis à l'essai, jusqu'à ce qu'elle forme un angle de 10° avec l'horizontal. On peut bloquer les bords des points d'appui pour empêcher tout glissement durant l'essai, à condition que le blocage ne gêne pas l'exécution de l'essai.
- 4.16.3.8 Mesurer la distance verticale entre la surface la plus basse du point d'appui du produit et la feuille de contreplaqué pour tous les points d'appui qui ne restent pas en contact avec la feuille de contreplaqué.
- 4.16.3.9 Retirer le dispositif d'essai de stabilité.
- 4.16.3.10 Tourner le produit pour qu'un autre jeu de points d'appui ou de pattes soit placé à la position mentionnée à l'alinéa 4.16.3.2.
- 4.16.3.11 Répéter les étapes 4.16.3.3 à 4.16.3.11 jusqu'à ce qu'on ait testé chaque jeu de points d'appui ou de pattes.

4.16.4 Résultats

- 4.16.4.1 Noter les distances mesurées à l'étape 4.16.3.3, ainsi que les endroits où l'on a pris les mesures.
- 4.16.4.2 Noter les distances mesurées à l'étape 4.16.3.4, ainsi que les endroits où l'on a pris les mesures.
- 4.16.4.3 Noter les distances mesurées à l'étape 4.16.3.6, ainsi que les endroits où l'on a pris les mesures.
- 4.16.4.4 Noter les distances mesurées à l'étape 4.16.3.8, ainsi que les endroits où l'on a pris les mesures.
- 4.16.4.5 Noter si le produit s'est plié ou s'est effondré brusquement.
- 4.16.4.6 Noter la somme des distances maximales entre les points d'appui mesurées le long des côtés du parc pour enfants et la distance maximale mesurée en diagonale mentionnée à l'alinéa 4.16.3.3. Noter le produit de cette somme et de 0,00175. Ce produit donne une indication de l'erreur possible attribuable au chiffre de plus faible poids du rapporteur d'angles. (La résolution et la précision énoncée du rapporteur d'angles numérique utilisé actuellement par le Laboratoire de la sécurité des produits sont de ±0,1 degré).

 Health Canada / Santé Canada	Title of publication-Titre de la publication Bureau de la sécurité des produits Manuel de référence Livre 5 - Politiques et procédures de laboratoire	Page M08-15	Effective En vigueur 99-03-26
Chapter and/or Section;-Number and title-Chapitre ou section-Numéro et titre Partie B : Section des méthodes d'essai, méthode M-08 MÉTHODE D'ESSAI DES PARCS POUR ENFANTS			Amendment number-Numéro de la modification 16

4.17 CAPACITÉ DE SOUTIEN DU PLANCHER

4.17.1 Portée

4.17.1.1 Cette méthode contient la marche à suivre pour déterminer si toute partie du plancher du produit peut soutenir un poids de 220 N réparti uniformément sur une surface $4,5 \times 10^4 \text{ mm}^2$, pendant une minute, sans que le produit ou tout élément ne soit endommagé de façon visible.²¹

4.17.2 Appareil

4.17.2.1 Un bloc de métal ayant une masse de 22,4 kg (49,4 lb) et dont l'aire de la surface de contact est de $4,5 \times 10^4 \text{ mm}^2$ (69,75 pouces carrés).

4.17.3 Marche à suivre

4.17.3.1 Placer le bloc sur le plancher du parc pour enfants, là où le plancher semble le moins résistant, et laisser le poids agir pendant 60 secondes. Répéter la marche à suivre à tous les endroits du plancher du parc pour enfants qui pourraient être moins résistants.

4.17.4 Résultats

4.17.4.1 Noter tout dommage visible du produit ou de tout élément du produit.

4.18 CISAILLEMENT ET PINCEMENT

4.18.1 Portée

4.18.1.1 Cette méthode contient la marche à suivre pour déterminer si un élément, pivot, charnière, dispositif de verrouillage ou autre mécanisme quelconque à la portée de l'occupant²² présente un risque de coupure, de cisaillement ou de pincement²³.

4.18.2 Appareils

4.18.2.1 Une sonde de 3,0 mm de diamètre. (Figure 5)

4.18.2.2 Une sonde de 15,0 mm de diamètre. (Figure 5)

²¹ Paragraphe 5(12) du Règlement

²² Se reporter à la note (en bas de page) n° 10

²³ Article 19 du Règlement. (Basé sur les « essais du risque de coupure, de cisaillement et de pincement des pièces » de la section 6.6 de la norme F 406-97 de l'ASTM - Standard Consumer Safety Specification for Play Yards)

 Health Canada / Santé Canada	Title of publication-Titre de la publication Bureau de la sécurité des produits Manuel de référence Livre 5 - Politiques et procédures de laboratoire	Page M08-16	Effective En vigueur 99-03-26
Chapter and/or Section;-Number and title-Chapitre ou section-Numéro et titre Partie B : Section des méthodes d'essai, méthode M-08 MÉTHODE D'ESSAI DES PARCS POUR ENFANTS			Amendment number-Numéro de la modification 16

4.18.3 Marche à suivre

- 4.18.3.1 Inspecter visuellement le produit pour y déceler les espaces à la portée de l'occupant aux endroits où se croisent les pièces qui se déplacent une par rapport à l'autre, ou près de ces endroits.
- 4.18.3.2 Essayer d'insérer la sonde de 3,0 mm de diamètre dans ces espaces dans toutes les positions des pièces mobiles.
- 4.18.3.3 Essayer d'insérer la sonde de 15,0 mm de diamètre dans ces espaces dans toutes les positions des pièces mobiles.
- 4.18.3.4 Si l'on peut insérer la sonde de 3,0 mm de diamètre dans l'espace décrit aux alinéas 4.18.3.2 et 4.18.3.3, mais on ne peut pas y insérer la sonde de 15,0 mm, mesurer les dimensions de l'espace.

4.18.4 Résultats

- 4.18.4.1 Noter l'emplacement de tout espace dans lequel on a pu insérer la sonde de 3,0 mm de diamètre sans toutefois pouvoir insérer la sonde de 15,0 mm de diamètre en manipulant par la suite les pièces formant l'espace.
- 4.18.4.2 Noter les dimensions des parties de ces espaces qui se croisent.

4.19 HAUTEUR DE LA PARTIE SUPÉRIEURE DU CADRE

4.19.1 Portée

- 4.19.1.1 Cette méthode contient la marche à suivre pour déterminer si le produit peut contenir l'occupant de façon convenable.²⁴

4.19.2 Appareil

- 4.19.2.1 Un mètre à ruban.

4.19.3 Marche à suivre

- 4.19.3.2 Mesurer la distance entre le dessus du plancher du parc pour enfants et la partie la plus basse du dessus du cadre du produit.

4.19.4 Résultats

- 4.19.4.1 Noter la distance mesurée à l'alinéa 4.19.3.2.

4.20 POINTS DE COUTURE

²⁴Paragraphe 5(14) du Règlement

 Health Canada / Santé Canada	Title of publication-Titre de la publication Bureau de la sécurité des produits Manuel de référence Livre 5 - Politiques et procédures de laboratoire	Page M08-17	Effective En vigueur 99-03-26
Chapter and/or Section;-Number and title-Chapitre ou section-Numéro et titre Partie B : Section des méthodes d'essai, méthode M-08 MÉTHODE D'ESSAI DES PARCS POUR ENFANTS			Amendment number-Numéro de la modification 16

4.20.1 Portée

4.20.1.1 Cette méthode contient la marche à suivre pour examiner les points de couture du parc pour enfants.²⁵

4.20.2 Appareils

4.20.2.1 Un couteau à lame pointue.

4.20.2.2 Un dynamomètre pouvant mesurer une force de 90 N.

4.20.2.3 Un dispositif servant à saisir l'extrémité coupée des points de couture.

4.20.3 Marche à suivre

4.20.3.1 Couper le matériau du parc pour enfants à plusieurs endroits et appliquer une force de traction de 90 N sur l'extrémité coupée afin de déterminer si le matériau se défile. Tous les points de couture utilisés sur le produit doivent être des points noués (se reporter à la figure 6).

4.20.4 Résultats

4.20.4.1 Noter si le matériau s'est défilé lorsque les extrémités coupées des points de couture ont été soumises à une force de traction.

4.21 MESURE DE LA TAILLE DES MAILLES DU FILET

4.21.1 Portée

4.21.1.1 Cette méthode contient la marche à suivre pour déterminer si l'on peut insérer l'extrémité d'une sonde utilisée pour simuler un bouton dans les mailles de filet du produit.²⁶

4.21.2 Appareils

4.21.2.1 Sonde à bouton (figure 7).

4.21.2.2 Gabarit de 305 sur 305 mm (un pied carré).

4.21.2.3 Poids de 2,2 kg (4,95 lb) (y compris la masse de la sonde).

4.21.2.4 Banc d'essai universel (illustré à la figure 8).

²⁵Paragraphe 5(15) du Règlement

²⁶Paragraphe 5(1) du Règlement

 Health Canada / Santé Canada	Title of publication-Titre de la publication Bureau de la sécurité des produits Manuel de référence Livre 5 - Politiques et procédures de laboratoire	Page M08-18	Effective / En vigueur 99-03-26
Chapter and/or Section;-Number and title-Chapitre ou section-Numéro et titre Partie B : Section des méthodes d'essai, méthode M-08 MÉTHODE D'ESSAI DES PARCS POUR ENFANTS			Amendment number-Numéro de la modification 16

4.21.2.5 Poids de 4,5 kg (10 lb).

4.21.2.6 Chronomètre.

4.21.2.7 Couteau ou ciseaux.

4.21.2.8 Microscope.

4.21.2.9 Appareil Polaroid.

4.21.3 Marche à suivre

4.21.3.1 Mettre le gabarit de 305 sur 305 mm (1 pied carré) contre le filet du parc pour enfants monté convenablement, de manière à ce qu'une arête du gabarit soit parallèle au plancher. Marquer le périmètre du gabarit à l'aide d'un marqueur indélébile à pointe de feutre. Retirer le gabarit et couper l'échantillon de filet ainsi marqué.

4.21.3.2 Fixer deux bords opposés du spécimen coupé dans le banc d'essai universel.

4.21.3.3 Laisser suspendre le poids de 4,5 kg sur l'extrémité bouclée de la ficelle qui est reliée au centre de la pince mobile réglable du banc d'essai universel.

4.21.3.4 À moins de 75 mm (3 pouces) des quatre bords du spécimen coupé, choisir au hasard 10 trous et les marquer sur le filet. S'il y a plus d'une grandeur de trou, les 10 trous choisis devraient comprendre toutes les différentes grandeurs de trous.

4.21.3.5 En se plaçant debout du côté « A » (se reporter à la figure 8) du banc d'essai universel, faire passer la boucle de ficelle de la sonde par un des trous choisis (vers le bas). Laisser reposer l'arbre de la sonde en position horizontale sur le filet et l'orienter de façon à ce que l'extrémité de la sonde soit directement à travers la largeur du trou dans le filet qui s'étendrait le plus lorsque soumis à un poids (à la prochaine étape).

4.21.3.6 Fixer le poids de 2,2 kg (4,95 lb) à la boucle de ficelle et le relâcher lentement. Laisser l'arbre de la sonde se déplacer librement sous l'action du poids.

4.21.3.7 Retirer le poids après 10 secondes.

4.21.3.8 Répéter les étapes 4.21.3.5 à 4.21.3.7 pour chacun des autres trous marqués.

4.21.3.9 Retirer les poids et retirer le spécimen de filet des pinces. Serrer les deux autres côtés opposés du spécimen de filet dans le banc d'essai universel.

 <p>Health Santé Canada Canada</p>	<p>Title of publication-Titre de la publication</p> <p>Bureau de la sécurité des produits Manuel de référence Livre 5 - Politiques et procédures de laboratoire</p>	<p>Page</p> <p>M08-19</p>	<p>Effective En vigueur</p> <p>99-03-26</p>
<p>Chapter and/or Section;-Number and title-Chapitre ou section-Numéro et titre</p> <p>Partie B : Section des méthodes d'essai, méthode M-08 MÉTHODE D'ESSAI DES PARCS POUR ENFANTS</p>			<p>Amendment number- Numéro de la modification</p> <p>16</p>

4.21.3.10 Répéter les étapes 4.21.3.3 à 4.21.3.8. Choisir au hasard et marquer 10 autres trous en utilisant un marqueur de couleur différente pour identifier les 10 nouveaux trous.

4.21.3.11 Si l'extrémité de la sonde a passé par des trous du filet, examiner les fibres sous le microscope et prendre une photo Polaroid des fibres. Avec des ciseaux, couper les fibres d'un trou non marqué dans le spécimen de filet. Placer ce trou sous le microscope et prendre une photo Polaroid des fibres coupées. Bien identifier les photos Polaroid et les joindre au dossier de l'échantillon.

4.21.4 Résultats

4.21.4.1 Noter si on a pu faire passer l'extrémité de la sonde par un trou dans le filet sans avoir à couper les fibres du tissu, et le temps que s'est écoulé (en secondes) avant que cela ne se produise.

5 PROCÉDURES D'ASSURANCE DE LA QUALITÉ ET DE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ

- 5.1 S'assurer que tous les appareils de mesure fonctionnent bien et qu'ils sont étalonnés.
- 5.2 La section de la méthode d'essai portant sur le contrôle de la qualité est en cours de rédaction et sera ajoutée à une version révisée lorsqu'elle sera disponible.

6 RAPPORT D'ESSAI

- 6.1 Le rapport d'essai doit contenir les renseignements suivants :
 - 6.1.1 Une description du produit, incluant sa marque de fabrication, son style, son pays d'origine, sa grandeur et son symbole CUP.
 - 6.1.2 Le nombre d'échantillons mis à l'essai.
 - 6.1.3 Les résultats de l'essai effectué selon les instructions de la section 4 de la présente méthode d'essai, dans l'ordre qu'elles sont présentées (se reporter à l'annexe pour le format de rapport normalisé).
 - 6.1.4 Le nom et la signature de la personne chargée de l'analyse.
 - 6.1.5 La signature de l'agent ayant approuvé l'essai.

 Health Canada / Santé Canada	Title of publication-Titre de la publication Bureau de la sécurité des produits Manuel de référence Livre 5 - Politiques et procédures de laboratoire	Page M08-20	Effective / En vigueur 99-03-26
Chapter and/or Section;-Number and title-Chapitre ou section-Numéro et titre Partie B : Section des méthodes d'essai, méthode M-08 MÉTHODE D'ESSAI DES PARCS POUR ENFANTS			Amendment number- / Numéro de la modification 16

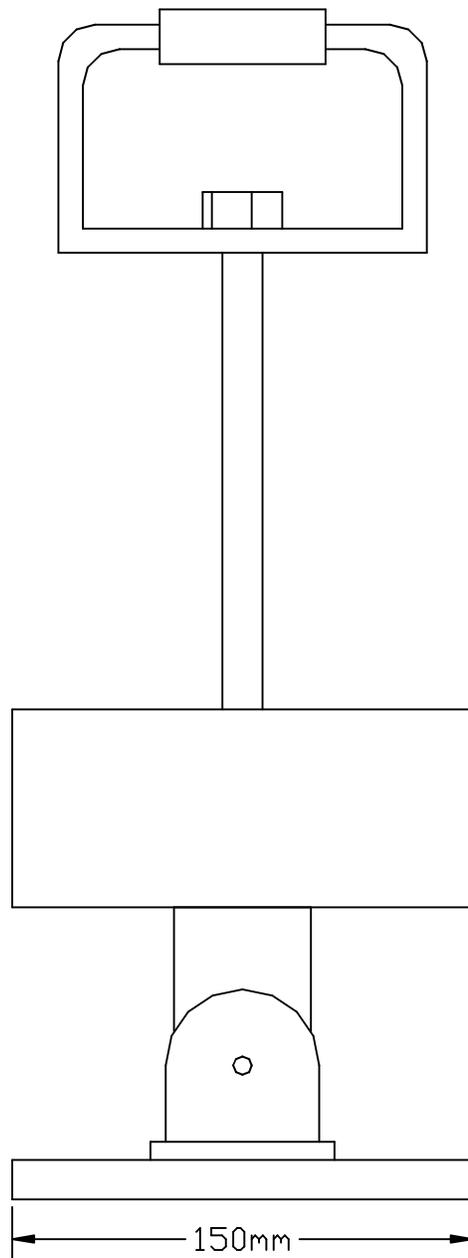


Figure 1 - Poids de chargement de 9,18 kg sur une base de 150 mm sur 75 mm.

 Health Canada / Santé Canada	Title of publication-Titre de la publication Bureau de la sécurité des produits Manuel de référence Livre 5 - Politiques et procédures de laboratoire	Page M08-21	Effective / En vigueur 99-03-26
Chapter and/or Section;-Number and title-Chapitre ou section-Numéro et titre Partie B : Section des méthodes d'essai, méthode M-08 MÉTHODE D'ESSAI DES PARCS POUR ENFANTS			Amendment number- / Numéro de la modification 16

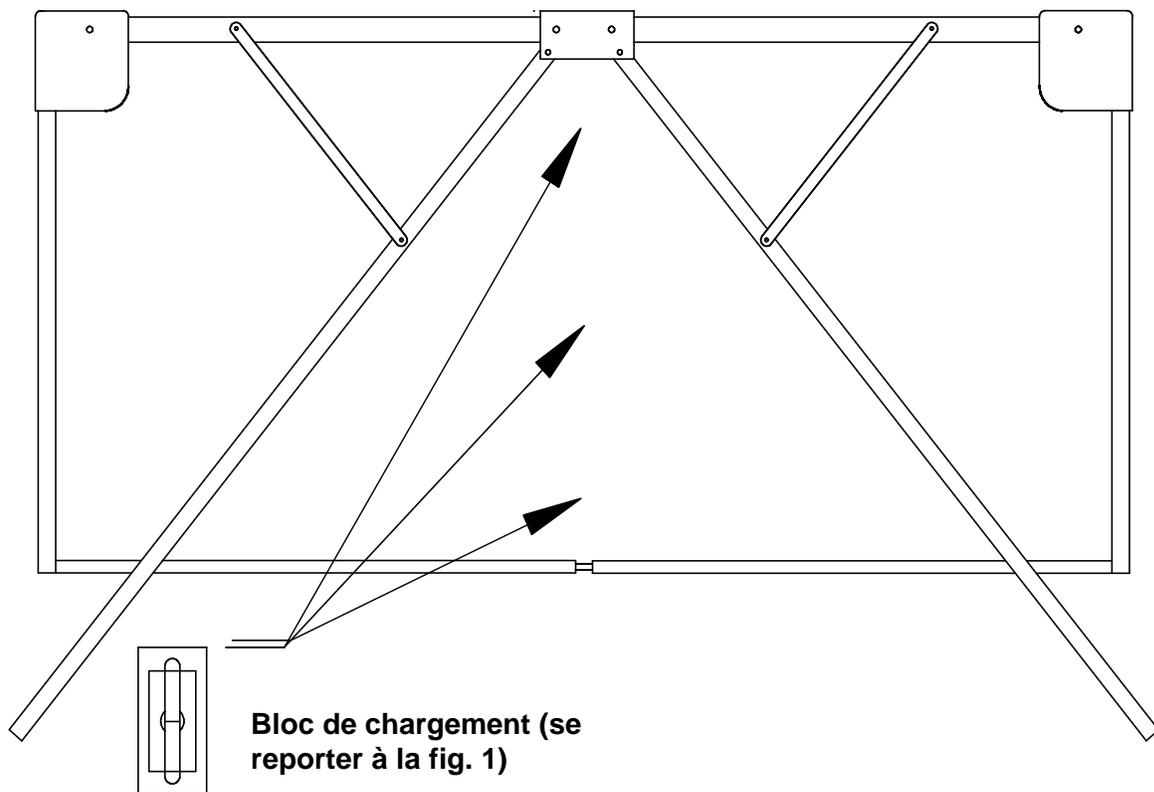


Figure 2 - Emplacement des points de chargement sur les parois du parc pour enfants

 Health Canada / Santé Canada	Title of publication-Titre de la publication Bureau de la sécurité des produits Manuel de référence Livre 5 - Politiques et procédures de laboratoire	Page M08-22	Effective / En vigueur 99-03-26
Chapter and/or Section;-Number and title-Chapitre ou section-Numéro et titre Partie B : Section des méthodes d'essai, méthode M-08 MÉTHODE D'ESSAI DES PARCS POUR ENFANTS			Amendment number-Numéro de la modification 16

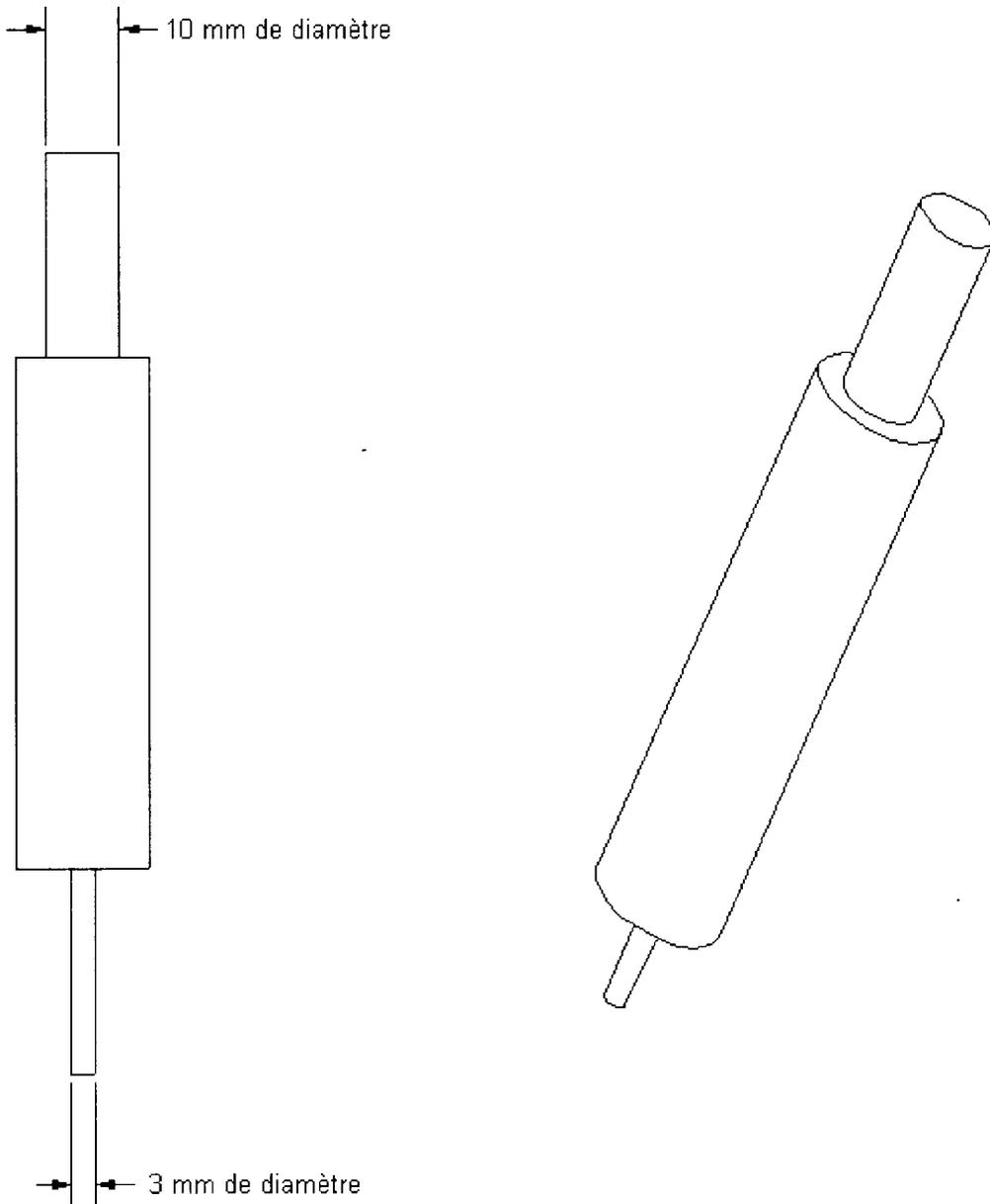


Figure 3 - Sonde d'insertion des doigts

 Health Canada / Santé Canada	Title of publication-Titre de la publication Bureau de la sécurité des produits Manuel de référence Livre 5 - Politiques et procédures de laboratoire	Page M08-23	Effective / En vigueur 99-03-26
Chapter and/or Section;-Number and title-Chapitre ou section-Numéro et titre Partie B : Section des méthodes d'essai, méthode M-08 MÉTHODE D'ESSAI DES PARCS POUR ENFANTS			Amendment number- / Numéro de la modification 16

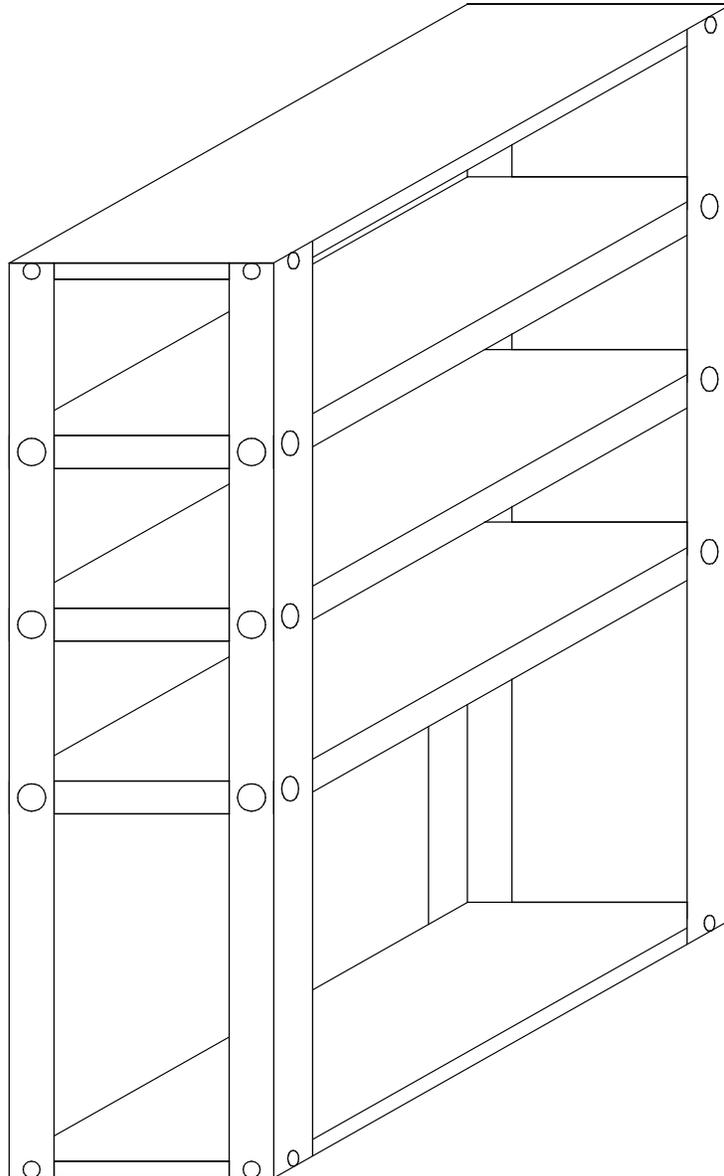


Figure 4 - Dispositif d'essai de stabilité
 (Appareil boulonné illustré - Se reporter à l'annexe VI
 du Règlement sur les parcs pour enfants pour les
 spécifications)

 Health Canada / Santé Canada	Title of publication-Titre de la publication Bureau de la sécurité des produits Manuel de référence Livre 5 - Politiques et procédures de laboratoire	Page M08-24	Effective En vigueur 99-03-26
Chapter and/or Section;-Number and title-Chapitre ou section-Numéro et titre Partie B : Section des méthodes d'essai, méthode M-08 MÉTHODE D'ESSAI DES PARCS POUR ENFANTS			Amendment number-Numéro de la modification 16

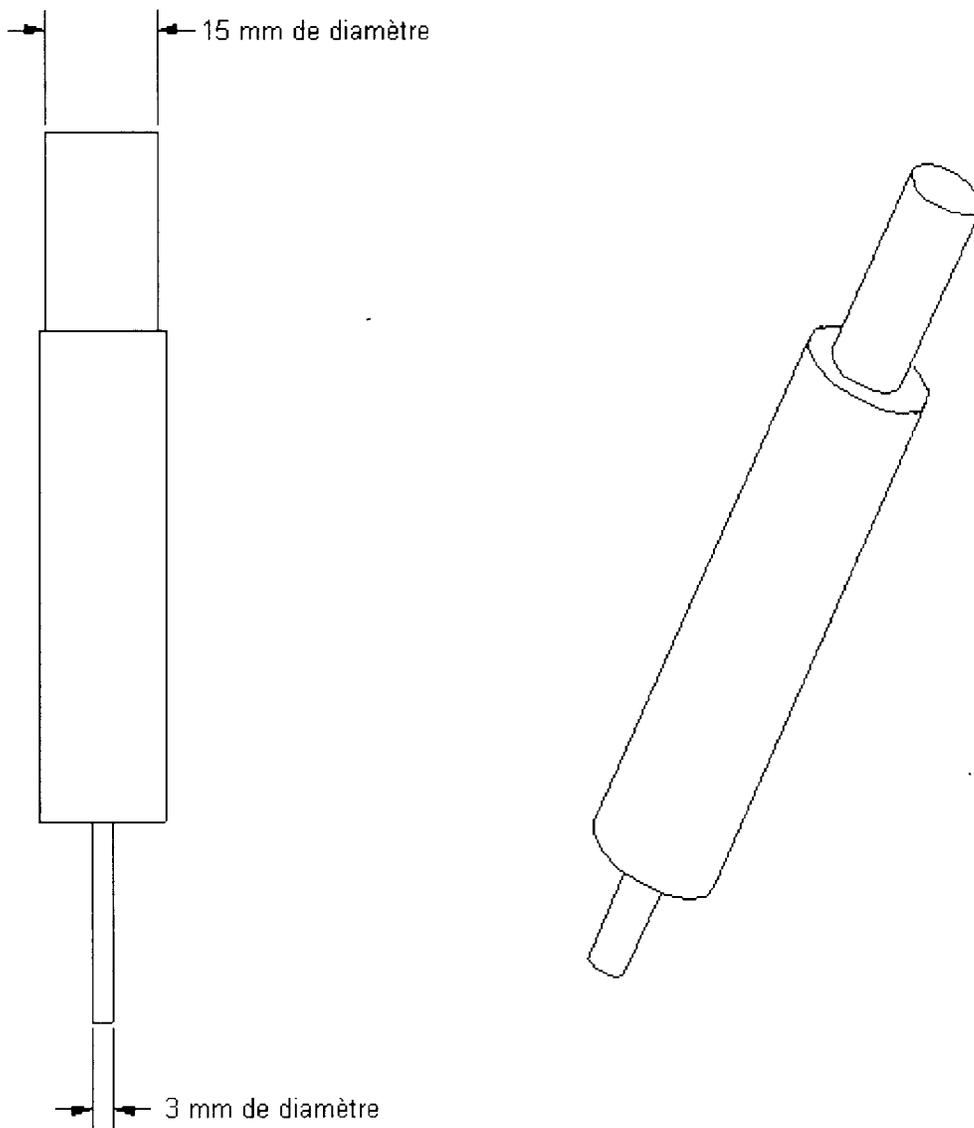
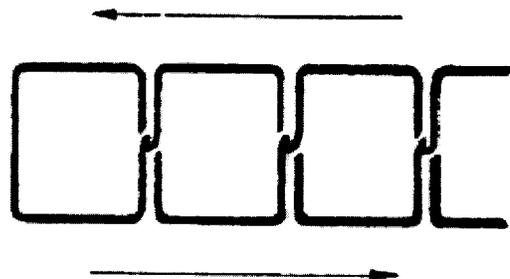


Figure 5 - Sondes de 3 mm et de 15 mm de diamètre

 Health Canada / Santé Canada	Title of publication-Titre de la publication Bureau de la sécurité des produits Manuel de référence Livre 5 - Politiques et procédures de laboratoire	Page M08-25	Effective / En vigueur 99-03-26
Chapter and/or Section;-Number and title-Chapitre ou section-Numéro et titre Partie B : Section des méthodes d'essai, méthode M-08 MÉTHODE D'ESSAI DES PARCS POUR ENFANTS			Amendment number-Numéro de la modification 16

SENS DES POINTS DE COUTURE SUCCESSIFS



SENS D'ALIMENTATION DU TISSU

POINTS DE COUTURE NOUÉS À DEUX FILS FORMÉS
 À PARTIR D'UNE SEULE SOURCE DE FIL - COUTURE
 FÉDÉRALE NO. 701 DES ÉTATS-UNIS

Figure 6 - Points de couture noués à deux fils

 Health Canada / Santé Canada	Title of publication-Titre de la publication Bureau de la sécurité des produits Manuel de référence Livre 5 - Politiques et procédures de laboratoire	Page M08-26	Effective / En vigueur 99-03-26
Chapter and/or Section;-Number and title-Chapitre ou section-Numéro et titre Partie B : Section des méthodes d'essai, méthode M-08 MÉTHODE D'ESSAI DES PARCS POUR ENFANTS			Amendment number-Numéro de la modification 16

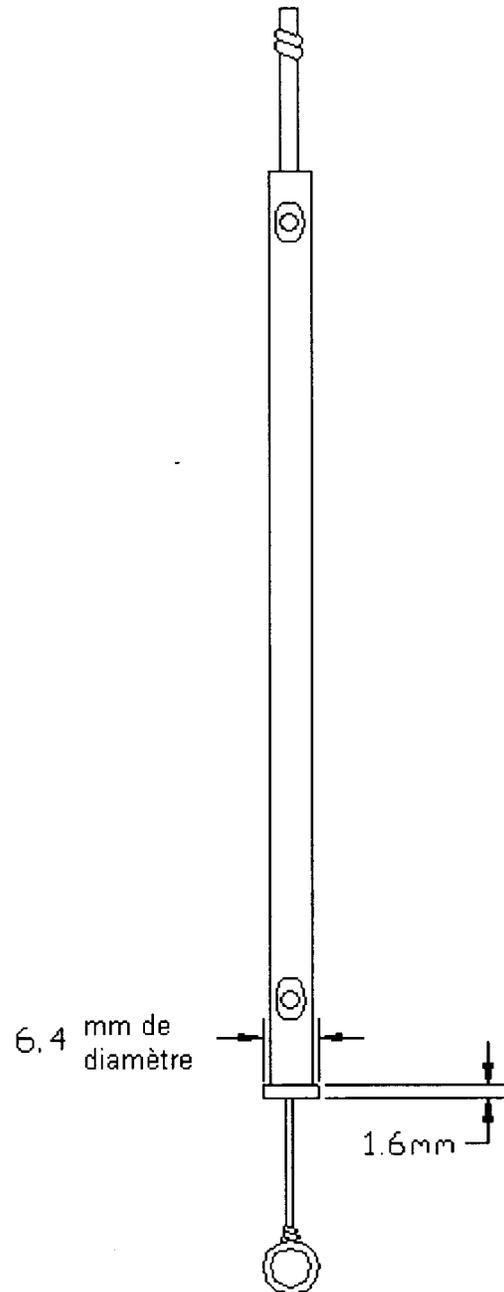


Figure 7 - Sonde à bouton

 Health Canada / Santé Canada	Title of publication-Titre de la publication Bureau de la sécurité des produits Manuel de référence Livre 5 - Politiques et procédures de laboratoire	Page M08-27	Effective / En vigueur 99-03-26
Chapter and/or Section;-Number and title-Chapitre ou section-Numéro et titre Partie B : Section des méthodes d'essai, méthode M-08 MÉTHODE D'ESSAI DES PARCS POUR ENFANTS			Amendment number- / Numéro de la modification 16

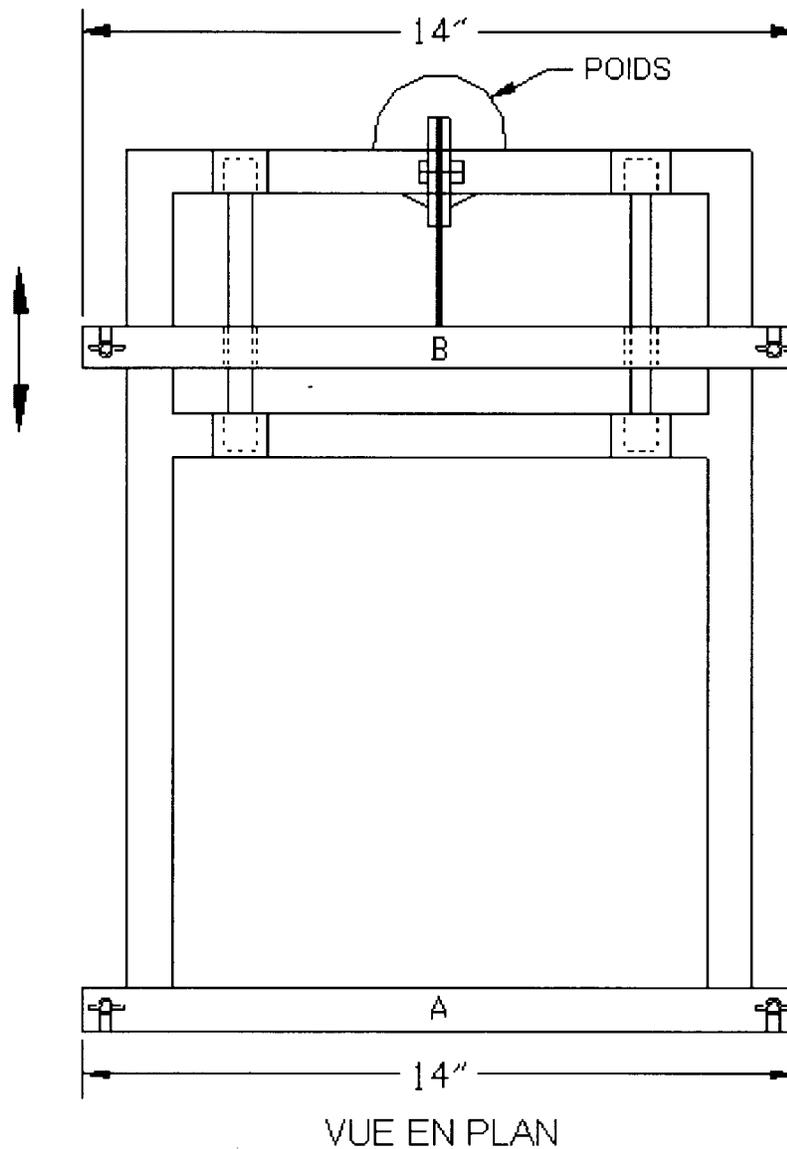


Figure 8 - Banc d'essai universel

 Health Santé Canada Canada	Title of publication-Titre de la publication Bureau de la sécurité des produits Manuel de référence Livre 5 - Politiques et procédures de laboratoire	Page M08-28	Effective En vigueur 99-03-26
Chapter and/or Section;-Number and title-Chapitre ou section-Numéro et titre Partie B : Section des méthodes d'essai, méthode M-08 MÉTHODE D'ESSAI DES PARCS POUR ENFANTS			Amendment number- Numéro de la modification 16

ANNEXE

FORMAT DE RAPPORT NORMALISÉ

Le format de rapport normalisé est en cours de révision et sera ajouté lorsque disponible.